



## Règlement des Tests d'Aptitudes et de Comportement Shetland

### AFPS-GEPS 2021.

#### **I- Objectifs et généralités :**

Valorisation des poneys de race Shetland en mettant en avant leurs aptitudes physiques et comportementales afin de montrer leurs capacités en tant que poneys de loisir et de sport.

Evaluation des poneys, face à des nouveautés qui se présentent à eux, selon certains critères : respect, sérénité, attention, maniabilité, franchise, disponibilité, confiance, fiabilité....

**Les poneys peuvent être présentés en main, en longues rênes, bâtés ou montés.**

**Les Tacs attelés sont remplacés par le Parcours Attelage (Décision du CA 25.05.2019).**

**Les couples effectuent 12 tests et une présentation « Modèle et Allures » en fin de parcours.**

Les Tacs permettent l'obtention d'un label de qualité. La mention obtenue est délivrée par l'AFPS-GEPS sur une carte officielle virtuelle au nom du poney.

#### **II-Conditions d'inscription des poneys**

Les Tests d'Aptitudes et de Comportement Shetland **sont ouverts à tous les poneys de race Shetland inscrits au livre généalogique Français du poney Shetland** et identifiés au SIRE.

**Les entiers ne peuvent pas être présentés par des mineurs de moins de 10 ans.**

**Les poulinières suitées ne sont pas autorisées à concourir.**

- **Vaccinations /Etat de santé /Comportement du poney :**

Les poneys doivent être à jour de vaccination contre la grippe équine (contrôle des carnets) et en bonne santé.

En engageant son poney, le propriétaire certifie que son poney sera exempt, à sa connaissance, de toutes maladies contagieuses lors du concours.

Tout poney présentant une boiterie peut être refusé.

Les poneys ferrés sont acceptés.

Tout comportement dangereux du poney entraînera l'exclusion.

- **Taille des poneys**

Les poneys hors taille peuvent être présentés aux épreuves Tacs, néanmoins une perte de points sera effective lors de la présentation Modèle et Allures (cf. notation). Ils ne pourront en aucun cas être confrontés aux champions des autres catégories et donc accéder au championnat.

- **Nombre de participations autorisées :**

#### **Concours régionaux**

Un poney ne peut être présenté qu'une seule fois dans une même catégorie de tests sur un même concours.

Il peut cependant être présenté à 3 catégories de tests mais par des présentateurs différents.

#### **Championnat de France**

Un poney ne peut être présenté qu'une seule fois parmi les catégories. Ce même poney ne peut pas être présenté avec un meneur différent.

- **Catégories d'âge des poneys**

**Poneys junior : 1 an à 3 ans**

**Poneys sénior : 4 ans et plus**



### **III- Conditions d'inscriptions des présentateurs/cavaliers/grooms et engagements :**

Seuls les propriétaires adhérents à l'AFPS-GEPS pour l'année en cours peuvent engager leurs poneys. Adhésion et engagements se font via la plateforme SHF.

- **Assurance et responsabilité :**

#### **Risques sur le site de concours :**

L'AFPS GEPS et les organisateurs de concours informent les participants que leurs poneys, matériels et véhicules (ci-après dénommés « biens ») restent sous leur propre garde. Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles que soient l'origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que tous les dommages pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens. Les risques d'incendie, les pertes et les dommages restent entièrement à la charge du participant. Les opérations d'embarquement ou de débarquement ou toutes autres opérations similaires sont faites pour le compte, aux frais, risques et périls du participant. Il en est de même pour les dommages, quelles que soient l'origine et la nature, causés ou subis par le personnel et auxiliaires et, d'une façon générale, par toute personne leur offrant un concours à quelque titre que ce soit.

En conséquence, tous les participants doivent impérativement prévoir la surveillance de leurs biens pendant toute la durée de leur présence sur le site de la manifestation et veiller à ce que leurs assurances personnelles, notamment Responsabilité Civile, Automobile, Individuelle Accident, Maladie, Tous Risques, Mortalité, etc. soient en cours de validité et couvrent bien les différents risques auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation. Il est bien entendu que les organisateurs, leurs prestataires, commissaires, personnels salariés ou non, intervenant à quelque titre que ce soit, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des dommages pouvant survenir aux participants, à leurs personnels et à leurs biens, en cas d'accidents, de maladies et autres dommages survenus aux chevaux ou causés par eux à des tiers.

En cas de réservation de boxes, le participant déclare en acceptant les risques inhérents, ainsi qu'à y exercer une surveillance adaptée, le tout sous sa seule responsabilité. Il est également obligatoire de respecter la répartition des boxes.

#### **Risques liés aux animaux :**

Les organisateurs conseillent aux participants de contracter pour chaque poney participant aux épreuves d'élevage une assurance RCPE (Responsabilité civile Propriétaire d'Equidé) qui seule peut couvrir les éventuels dommages causés à autrui par les dits poneys. Outre l'assurance RCPE, Le présentateur/cavalier du poney doit détenir une assurance couvrant la pratique de l'équitation de loisirs et de compétition. La licence fédérale fait office d'assurance le cas échéant. En engageant son cheval/poney, l'engageur certifie avoir une assurance couvrant le présentateur/cavalier pour la pratique de l'équitation en loisirs et compétition. Si le cavalier/présentateur n'est pas détenteur d'une licence fédérale, il lui revient de garantir les risques inhérents à la présentation de son/ses animaux.

- **Identité et autorisation parentale :**

Pour tous les mineurs (meneurs /cavaliers/grooms), une **pièce d'identité** (ou autre document justifiant l'âge des mineurs) ainsi qu'une **autorisation parentale signée par le représentant légal**, doivent être impérativement envoyés **au « responsable concours AFPS-GEPS » avant la clôture des inscriptions du concours.**

- **Âge requis :**

Les mineurs doivent avoir minimum 7 ans pour les Tacs présentés en main, bâtés et Tacs montés et 10ans pour les Tacs présentés aux longues rênes.

### **IV -Tenue des présentateurs :**

- **Pour toutes les épreuves TACS :**

Une tenue adaptée, propre et élégante est exigée : pantalon, polo chemisier ou chemise.

Des chaussures fermées sont obligatoires. (ballerines ou tennis légers interdits).

Toute tenue inadaptée pouvant rendre la présentation aux tests dangereuse induit l'exclusion du présentateur.



# Association Française du Poney Shetland

## Groupement des Eleveurs de Poneys Shetland

Association officielle régie par la Ministère de l'Agriculture pour la sélection et la promotion de la race Shetland en France

Pour les mineurs le port d'un casque homologué est obligatoire pour toutes les épreuves.

- **Epreuves TACS montés :**

La taille du cavalier doit être en harmonie avec celle de sa monture.

Le port d'un **casque homologué est obligatoire** pour tous.

Un protège dos ou une plaque dorsale est obligatoire pour les mineurs de moins de 12 ans.

Une tenue adaptée à l'équitation est obligatoire avec des chaussons adaptés aux étriers : boots, chaps, bottes.

(Tennis interdits).

Port de gants recommandé.

Les éperons sont interdits.

La cravache (< 75 cm) est tolérée mais son utilisation est corrélée avec une diminution des notes pouvant aller de 1 à 2 points.

- **Epreuves TACS en main et TACS bâtés :**

La cravache ou un stick de dressage ou d'épaule sont autorisés mais en fonction de leur utilisation les notes sont minorées.

Port de gants recommandé.

- **Epreuves TACS longues rênes :**

Fouet adapté. Toute utilisation abusive sera sanctionnée.

**Port des gants obligatoire.**

### **V- Harnachement du poney :**

- **Pour toutes les épreuves TACS :**

Le harnachement doit être propre, en bon état et adapté pour assurer la sécurité des meneurs, cavaliers et poneys.

Tout harnachement ajusté est autorisé sans enrênement.

Seuls les Mors simples sont autorisés.

Tous les entiers de 2 ans et plus doivent être présentés en filet avec mors simple.

- **Epreuves TACS en main :**

Les poneys sont présentés en licol ou en filet.

- **Epreuves TACS montés :**

Les poneys doivent être montés en filet.

- **Epreuves TACS longues rênes :**

Les poneys sont présentés avec un harnais ou surfaix simple, sans œillèreset en filet.

- **Epreuves TACS bâtés :**

Les poneys sont présentés en licol ou en filet.

Le bât doit être adapté au poney par sa forme et sa taille. La charge est répartie de façon correcte et de façon symétrique. Le bât est fourni par le présentateur.

### **VI - Les différentes catégories de tests**

Pour les épreuves ouvertes aux mineurs : les enfants de 7 à 12 ans doivent être accompagnés sur le parcours par un adulte désigné responsable de l'enfant. L'adulte responsable reste à une distance de 1m50 minimum et peut intervenir oralement pour conseiller l'enfant sans point de pénalité. L'accompagnateur peut intervenir directement sur le poney uniquement en cas de dangers.

**Quatre types d'épreuves** sont proposées et divisées en différentes catégories en fonction de l'âge du présentateur et celui du poney.

Les meneurs doivent être autonomes et maîtres de leur poney.



Les cavaliers doivent être autonomes, à l'aise aux 3 allures et maîtres de leur monture. Toute dysharmonie entre la taille du cavalier et sa monture, sera sanctionnée par une interdiction de prendre le départ par décision des juges.

- **TACS présentés en main : Poneys à partir de 1 an.**

Meneurs de 7 à 16 ans : Poneys junior / Poneys sénior

Meneurs de plus de 16 ans : Poneys junior / Poneys sénior

- **TACS présentés en longues rênes : Poneys de 3 ans et plus.**

Meneurs de 10 à 16 ans : Poneys junior (3ans)/ Poneys sénior

Meneurs de plus de 16 ans : Poneys junior ( 3ans )/ Poneys sénior

- **TACS présentés bâtés : Poneys de 3 ans et plus.**

Meneurs de 7 à 16 ans : Poneys junior (3 ans) / Poneys sénior

Meneurs de plus de 16 ans : Poneys junior (3 ans) / Poneys sénior

- **TACS présentés montés : Uniquement pour les poneys de 4 ans et plus.**

Cavaliers de 7 à 16 ans : Poneys sénior

Cavaliers de plus de 16 ans : Poneys sénior

## **VII -Description et Déroulement des tests :**

- **Infrastructures.**

L'épreuve est organisée sur un terrain adapté de nature et reliefs variés (herbe, carrière, manège) de taille minimale de 20 m x 40 m.

La préparation du terrain et des obstacles est à la charge des organisateurs.

Les obstacles doivent respecter la sécurité des poneys et de leurs présentateurs.

**Les obstacles doivent être matérialisés par une porte « entrée » et une porte « sortie » lorsque ceci est nécessaire.**

Le parcours de tests peut être organisé sur un thème choisi (ex : la ferme, la plage etc.).

- **Jury.**

Le jury est désigné par l'AFPS, il est composé d'au minimum un juge, un suppléant nommé et un secrétaire.

La présence du président du jury est impérative pendant toute la durée des tests.

Il valide le parcours, la mise en place des obstacles et le respect des règles de sécurité.

Il vérifie et valide les grilles de notations et les résultats finaux des tests.

Il prend toutes dispositions à l'égard d'un concurrent ou d'un poney jugé inapte à poursuivre l'épreuve.

- **Le parcours.**

Les participants doivent se présenter à l'entrée de piste et donner leur numéro d'engagement, leur identité et celle du poney.

Le numéro de passage est défini par le programme, seul le jury pourra donner une dérogation à cet ordre.

L'ordre de passage des obstacles est strict et numéroté.

Le jury se garde le droit de vérifier l'identité d'un poney lors de son passage aux tests.

Un topo explicatif et une reconnaissance du parcours à pied et sans poney sont prévus avant l'ouverture de la piste.

Aucune reconnaissance sur le terrain ne sera tolérée pendant le déroulement des épreuves.

Il est interdit de franchir tout ou partie des obstacles avant de se présenter sous peine de disqualification.

Les obstacles sont conçus afin que ni le bât ni le harnachement ne s'y accrochent.

**Le parcours est composé de 12 tests dont 6 sont obligatoires et 6 autres laissés au libre choix des organisateurs.**

**Une présentation modèle et allures est effectuée à la suite du dernier obstacle du parcours :**

Le poney est présenté sans harnachement, bât ou selle, uniquement en licol ou filet pour les entiers de 2 ans et plus.



# Association Française du Poney Shetland

## Groupement des Eleveurs de Poneys Shetland

Association officielle régie par la Ministère de l'Agriculture pour la sélection et la promotion de la race Shetland en France

### • Déroulement du parcours :

Les couples entrent sur le ring, se dirigent vers le juge, s'arrêtent et effectuent un salut puis à la demande du juge réalisent leur parcours.

Le trot est permis entre les obstacles et ce à pieds ou montés. Toutefois une mauvaise maîtrise du poney entraînera une perte de points.

Après le test 10, le concurrent se dirige vers le van, y attache son poney avec un licol (obligatoire sous peine d'être sanctionné d'un zéro). Le licol est mis par-dessus le filet pour les mâles de 2 ans et plus. Le harnachement, le bât ou la selle doivent être ôtés ou non à la demande du juge. Un accompagnateur est nécessaire pour tous les mineurs de moins de 12 ans pour ce test.

Le meneur effectue le test 11 « Donner les 4 pieds » et le test 12 « Monter et descendre du van 2 places stabilisé », puis se dirige vers le juge pour effectuer la présentation modèle et allures (Arrêt devant le juge – Aller-retour au pas en ligne droite Triangle au trot – Arrêt.). Les poneys sont présentés uniquement en licol sauf pour les entiers de 2 ans et plus présentés en bride.

### • Les différents tests :

#### Six Tests obligatoires :

- Arrêt avec immobilité de 10 secondes comptées par le présentateur (reprise du mouvement donné par le juge)
- Surprise visuelle ou auditive

Ex : Ouverture d'une carte, ou d'un parapluie, personnes surgissant de derrière un arbre - démarrage d'un véhicule, klaxon, trompe ou autres instruments de musique, personnes tapant sur des tonneaux.

○ Obstacle sautant à franchir : artificiel (croix- vertical) ou naturel (tronc- haie). Les poneys âgés de 1 an effectuent un passage de barre au sol ou sur petits taquets.

- Un test de maniabilité (slalom, labyrinthe ...) Slalom au pas pour les poneys de 1an.
- Monter et descendre du van 2 places attelé ou sécurisé.
- Donner les 4 pieds (poney attaché). Les pieds doivent être maintenus 3-4 sec en l'air en effectuant le geste de curage.

#### Six Tests libres :

Laissés au libre choix de l'organisateur et de son imagination.

Ils doivent respecter la sécurité du poney et de son présentateur, cavalier ou meneur.

Exemples :

- Reculer entre deux barres
- Portique : lanières, cordes, bouteilles plastiques suspendues.
- Sols artificiels : bâche, serviettes de bain.
- Sols naturels : amas de feuilles, boue, sols irréguliers.
- Passage d'eau naturel (flaque, ruisseau) ou artificiel (bidet).
- Panneaux de chantier mobiles – Drapeaux flottants- Ballons de baudruches- fils à linge
- Passerelle en bois, pont à bascule
- Talus, petit fossé, contre-haut, contrebas, tronc, petit obstacle artificiel.
- Parc avec des animaux, rencontre avec d'autres poneys.
- Maniabilité : slalom, gymkhana, enchevêtrement de branches ou barres.

## VIII - Jugement et notation :

Le jury est souverain, sa décision est sans appel.

Les fiches de notations sont identifiées avec le nom du poney, la date, le lieu du concours, le nom du meneur/cavalier et le nom du président du jury.

Les critères de notation sont variables selon l'âge du poney (catégories junior et senior).

**La note totale sur 100 comprend une note sur 60 correspondant aux Tests d'Aptitudes et Comportement et une note sur 40 pour la présentation « Modèle et Allures » et la tenue du cavalier ou meneur.**

**La qualité d'exécution des tests et le comportement du présentateur durant l'épreuve entreront dans la note finale.**



# Association Française du Poney Shetland

## Groupement des Eleveurs de Poneys Shetland

Association officielle régie par la Ministère de l'Agriculture pour la sélection et la promotion de la race Shetland en France

### Notation des Tests

Chaque obstacle est noté de 0 à 5 en fonction du nombre de désobéissances. Un obstacle non exécuté entraîne un 0.

Les tests obligatoires « immobilité », « donner les 4 pieds » et « monter et descendre d'un van » ont une notation dont les critères sont spécifiques au test.

Un poney ayant obtenu un 0 au test obligatoire du van ou au test obligatoire des pieds ne peut accéder à la mention Or.

**Au cours du parcours, toutes voltes et/ou erreurs de parcours rectifiées seront sanctionnées par une perte de points.**

**Une erreur de parcours, trois tests non exécutés ou une chute en Tacs montés, entraînent l'élimination du concurrent.**

L'utilisation excessive du stick, de la cravache ou du fouet à des fins autres qu'une indication de direction, induit une diminution de la note.

Toute aide extérieure est sanctionnée par un abaissement de la note. **Cas particulier : Aide extérieure pour les mineurs de moins de 12 ans.** La personne responsable accompagnant reste à distance (1m50 minimum). Elle peut intervenir oralement de façon raisonnable pour conseiller le présentateur sans induire de diminution de note.

### Définitions

**Refus** : est considéré comme refus, un arrêt devant une difficulté suivi d'un ou plusieurs pas reculés. Un arrêt suivi immédiatement d'un saut de pied ferme ou de pas de côté n'est pas un refus.

**Dérobé** : est considéré comme ayant dérobé, un poney qui évite de franchir la difficulté demandée (écart avant l'obstacle). Le poney doit être représenté.

**Volte** : est considéré comme ayant fait une volte, un poney qui recoupe la trace qu'il a faite avant de franchir une difficulté. Après un refus ou un dérobé, le meneur peut recouper sa trace initiale sans pénalité lors d'une nouvelle tentative pour franchir la difficulté

**Erreur de parcours rectifiée** : itinéraire, entre deux difficultés, qui s'écarte exagérément de la trajectoire idéale. Laisse à l'appréciation de juge.

**Non exécuté** : obstacle non franchi après 3 essais consécutifs dans un temps de 1 minute

- **Notation Modèle et Allures**

Modèle et type ..... /20

Allures..... /15

Présentation du concurrent et du poney - la propreté du matériel..... /2

Technique de présentation et comportement du cavalier ou meneur...../3

**Points négatifs pour les poneys hors taille (- 1 par cm supérieur à 107 cm).**

### **IX - Attribution de la qualification.**

Les notes obtenues aux obstacles et en modèle et allures sont additionnées pour donner un résultat sur 100 points. En fonction du nombre de points, une qualification est attribuée au poney :

**-Label Or de 95 à 100 points sur 100**

**-Label Argent de 84 à 94 points sur 100**

**-Label Bronze de 67 à 83 points sur 100**

**-Encouragements pour moins de 67 points sur 100**

La mention obtenue est délivrée par l'AFPS-GEPS sur une carte officielle virtuelle au nom du poney.